

# EXAMEN AU PARLEMENT DE LA POLITIQUE SCIENTIFIQUE

Frank W. Maine

**En novembre 1980, un groupe d'étude sur le "Parlement et l'examen de la politique scientifique" s'est réuni à Ottawa sous les auspices de l'Association parlementaire du Commonwealth. Une des personnalités invitées aux réunions a été M. Frank Maine, ancien député et un des rares scientifiques à être élus à la Chambre des communes. Dans cet article M. Maine se penche sur son expérience au Parlement et les problèmes auxquels les parlementaires ont à faire face dans leurs efforts pour comprendre le champ vaste et compliqué de la politique scientifique.**

On étudie très peu au Parlement la politique scientifique au Canada, ce qui est tragique puisque la science et la politique scientifique dans les années 1980 façonneront l'avenir du Canada plus que tout autre facteur. Les trois domaines scientifiques importants qui ont le plus de répercussions sur l'économie et l'avenir du Canada sont l'énergie, l'alimentation et l'électronique. La politique scientifique au Canada déterminera de quelle manière ces domaines scientifiques très importants seront dirigés à l'avantage du Canada. Même s'il existe une certaine politique scientifique, elle n'est pas très visible et n'est certainement pas étudiée en profondeur par le Parlement canadien.

On peut invoquer comme raison que la Chambre des communes ne s'intéresse pas à la science. Le Sénat avait un comité spécial sur la politique scientifique, mais il est disparu de la scène après la publication de son rapport final en 1977. C'est pourquoi le Sénat ne fait plus la seule contribution majeure à l'étude parlementaire de la politique scientifique au Canada. La Chambre des communes ne compte aucun comité, permanent ou spécial, pour traiter de la science et de la politique scientifique. À l'heure actuelle, il existe en principe huit comités permanents traitant des aspects principaux de la science. Il s'agit des comités permanents de l'agriculture; des affaires extérieures et de la défense nationale; des finances, du commerce et des questions économiques; des pêches et des forêts; de la santé, du bien-être et des affaires sociales; des prévisions budgétaires en général; des ressources nationales et des travaux publics; et des trans-

ports et des communications. Ces comités touchent les ministères de l'Agriculture; de la Défense nationale; de l'Industrie et du Commerce; des Pêches et des Océans; de l'Environnement; de la Santé et du Bien-être; de l'Énergie, des Mines et des Ressources; des Transports; et des Communications, ainsi que le Ministère d'État des Sciences et de la Technologie. Ces huit comités recouvrent aussi le Conseil national de recherches (CNRC); le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie; Le Conseil de recherches médicales; Énergie atomique du Canada Ltée; la Commission de contrôle de l'énergie atomique et le Centre de recherches pour le développement international.

Pour revenir aux domaines principaux de la science et de la politique scientifique, soit ceux de l'énergie, de l'alimentation et de l'électronique, on trouve plusieurs comités qui s'y intéressent. L'énergie est peut-être le domaine auquel on s'intéresse davantage; on en discute au comité permanent des ressources naturelles et des travaux publics qui examine les prévisions du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources; d'Énergie atomique du Canada Ltée, ainsi que de la Commission de contrôle de l'énergie atomique. Cependant la science et la politique scientifique touchant l'énergie concernent les ministères des Transports, de l'Agriculture, de la Défense nationale, des Pêches et du CRDI, surtout lorsqu'on traite des combustibles de rechange.

L'alimentation, qui comprend les aliments de la terre de même que les aliments à base d'eau, revient aux

comités permanents de l'agriculture (pour les aliments de la terre); des pêches et des forêts (pour les aliments à base d'eau); et des affaires extérieures et de la défense nationale qui examine le CRDI (en ce qui concerne la recherche sur les aliments et les pays en voie de développement).

L'électronique a des répercussions importantes sur notre économie et notre mode de vie, surtout par les communications et les ordinateurs, qui déterminent rapidement la façon dont nous faisons les affaires au Canada. Pour le Canada dans les années 1980, la politique scientifique dans ce domaine peut avoir un effet très marqué. À l'heure actuelle, le côté des communications relevant de l'électronique toucherait le comité des transports et des communications. Les ordinateurs, si l'on s'en occupe, seront probablement étudiés par les comités des finances, du commerce et des questions économiques au moment où témoignerait le ministère de l'Industrie et du Commerce.

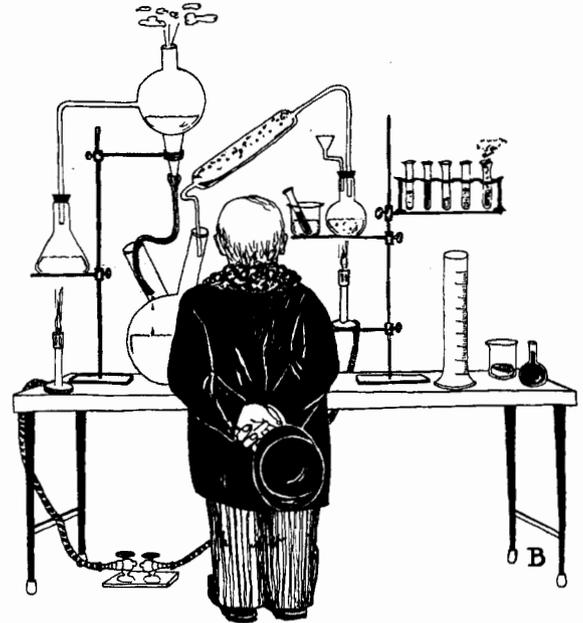
La politique scientifique et la recherche scientifique au Canada relèvent du ministère d'État des Sciences et de la Technologie, de même que du CNRC, du NSERC et du CRM. Les trois premiers organismes témoignent devant le comité des prévisions budgétaires en général et le dernier, le CRM, devant le comité permanent de la santé et du bien-être et des affaires sociales. Le comité des prévisions budgétaires en général est celui qui s'occupe de toutes les dépenses ne figurant pas ailleurs, telles que celles du Conseil privé et du Gouverneur général. Ce comité n'est pas un rassemblement d'experts en science.

Ce que l'on veut montrer, c'est que la science et la politique scientifique sont étudiées par environ le tiers des comités permanents de la Chambre des communes, et non pas par un seul comité.

Le Sénat a fait beaucoup mieux en créant un comité spécial sur la politique scientifique, mais puisqu'il s'agissait d'un comité spécial et non d'un comité permanent, on a oublié d'étudier *directement* la politique scientifique. Le Sénat, tout de même, par sa longue étude de la politique scientifique, a rendu plusieurs sénateurs très au courant de la politique scientifique au Canada. C'est un facteur dont on doit tenir compte. C'est pourquoi je propose un comité mixte du Sénat et de la Chambre des communes plutôt qu'un comité permanent dans chaque Chambre, pour que l'expertise et la permanence des sénateurs compensent le manque d'expertise et de permanence chez les députés de la Chambre des communes, surtout dans un domaine aussi détaillé et complexe que la politique scientifique.

Un comité est nécessaire parce qu'il n'y a pas de meilleur moyen d'étudier le domaine en détail. Les questions lors de la période des questions sont trop courtes et occasionnelles, de même que les questions et les réponses dans le débat sur l'ajournement. Les journées de l'Opposition, même si l'on y consacre une journée à la politique scientifique, sont trop rares; on en compte deux, soit le 9 juin 1975 et le 13 mars 1976, au cours des cinq ans de la 30<sup>e</sup> législature. Les projets de loi sont très rares.

Le projet de loi C-26 dans la 30<sup>e</sup> législature, voulait restructurer le CNRC et le Conseil des sciences et a créé le NSERC et le SSHRC. C'était le seul projet de loi en matière de science ou de politique scientifique. Les projets de loi des députés sont trop nombreux pour le temps qu'on peut leur consacrer. Tout de même, ceux dont on s'occupe, choisis au hasard, n'ont pas de suite et, par leur nature, ils aident mal à discuter de la politique scientifique. Le comité parlementaire et scientifique, comité officieux comprenant des parlementaires et des scientifiques, tout en aidant à les rapprocher, n'a aucun pouvoir ou n'est pas à cheval sur les présences. Les présences des parlementaires, qui se font solliciter de toutes parts, y sont faibles.



À mon sens, la méthode des comités est la seule façon d'assurer et d'attirer l'attention sur la politique scientifique. On peut citer en exemple le rapport Hare, qui a connu un certain succès à la Chambre des communes. Ce rapport traitait de l'élimination des déchets

radioactifs après la fission nucléaire; on l'a envoyé au comité permanent des ressources nationales et des travaux publics. En comité, on a fait comparaître des témoins et l'on a étudié la question en détail. C'est l'une des rares fois où l'on a débattu la politique scientifique au cours de la 30e législature.

Ce modèle devrait servir davantage. Un comité mixte du Sénat et de la Chambre des communes sur la science serait un meilleur moyen que différents comités dans la Chambre pour traiter de divers sujets se rapportant à la politique scientifique, parce qu'il y existe un lien entre les différents domaines de la science en ce qui concerne la politique et sa répercussion sur l'économie canadienne et l'avenir du Canada.

Que faire pour voir se créer un comité mixte sur la politique scientifique? Il existe deux façons de changer la situation actuelle. On peut procéder par le comité permanent de la procédure et de l'organisation. Le Parlement reconnaît le besoin de réforme et a chargé ce comité d'étudier les difficultés et de recommander des changements. Au cours de la 30e législature, j'ai fait partie de ce comité en essayant de traiter plus efficacement de la science. On a alors créé des sous-comités; je suis devenu membre du sous-comité qui devait revoir la structure des comités. Notre rapport du 20 septembre 1976 recommandait, entre autres, de former des comités d'après des thèmes communs, les affaires économiques, les affaires juridiques, et les affaires scientifiques par exemple. Il recommandait aussi un plus petit nombre de comités, comptant moins de membres, ce qui aiderait

alors à résoudre le problème des présences au comité et les conflits d'horaire.

Les seules recommandations du Comité de la procédure qui ont été adoptées par le gouvernement et par le Parlement l'ont été à l'unanimité. On avait pas le temps ni le goût de s'attaquer au problème du changement de procédure. La seconde façon de former un comité sur la politique scientifique serait de faire passer une proposition du gouvernement à la Chambre des communes et au Sénat. C'est ainsi qu'on a formé le comité spécial plus tard devenu permanent sur l'oléoduc du Nord et d'autres comités spéciaux. Dans ce cas-ci, le gouvernement répond à un besoin à prévoir.

Pour poursuivre dans la même veine, on devrait faire une proposition au ministre d'État des Sciences et de la Technologie et aux dirigeants du gouvernement à la Chambre des communes et au Sénat. Grâce à une campagne et à l'appui du monde scientifique et d'autres groupes s'intéressant à la politique de défense et à ses effets sur notre économie, le gouvernement pourrait voir qu'il est valable de former un comité spécial ou, peut-être même, un comité permanent de la politique scientifique. Je recommanderais une fois de plus un comité mixte de la Chambre des communes et du Sénat au lieu de deux comités particuliers.

Je laisse au monde scientifique et aux députés d'aujourd'hui le soin de trouver des appuis et de prendre les mesures pour faire comprendre au gouvernement qu'il est nécessaire de donner suite à cette recommandation.

## SUGGESTIONS DE LECTURE

Frank Maine, "Canada: the Parliamentary and Scientific Committee", *The Parliamentarian*, vol. 57 (juillet, 1977)

Ian Chapman and Michael Gibbons, "Innovation and the Senate Report on Science Policy" *Journal of Canadian Studies* vol. 13 (printemps, 1978)

**Rapport du comité spécial du Sénat sur la politique scientifique**, vol. 1 (1970); vol. 2 (1972); vol. 3 (1973); vol. 4 (1977)

Maurice Lamontagne, "The Scientist and the Politician" *Société royale du Canada*, série 4, vol. 7 (1969)